



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

DELIBERATION N°22012021-04

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte OLIGNON, Maire.

Étaient présents : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Madame Nadia AUBRY, Monsieur Jean HARVEY, Madame Delphine HALARD, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Christelle VIGNAIS,

CONVOCATION DU 19 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Pouvoirs : Mme Vignais a donné pouvoir à Mme Halard pour la représenter lors de la séance du 22 janvier 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 04 : ACHAT GROUPÉ PHOTOCOPIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019 ;

VU la convention de groupement en date du 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que des communes mutualisées se sont regroupées avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour la location de photocopieurs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération ;**
- **Décider l'adhésion de la commune au groupement de commande constitué pour la mise en œuvre de la procédure pour la location de photocopieurs ;**
- **Autoriser la signature de ladite convention ainsi que de ses éventuels avenants ;**
- **Autoriser le Président de la Communauté de Communes des Vallées du haut Anjou à signer, pour le compte de la commune, l'avenant d'intégration de la commune au marché faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune, à savoir 1 photocopieur.**

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 22/01/2021,
A Miré

La Maire,
Brigitte OLIGNON

